

Audace

Chausseur

Chaussures
Homme
Femme
Enfant

AUDACE & ROUSSEAU CHAUSSEUR

Règlement complet
Jeu Concours Anniversaire



Audace
Chausseur

RÈGLEMENT

ARTICLE 1

Organisation et durée du jeu
Mentions légales
Principe du jeu-concours

ARTICLE 2

Conditions de participation
Réglementation
Désignation des gagnants
Dotation, remise et modalités
Gratuité de la participation

ARTICLE 3

Utilisation des données
personnelles des participants

ARTICLE 4

Responsabilité

ARTICLE I - ORGANISATION ET DURÉE DU JEU

Les magasins Audace & Rousseau chausseur, représentés par Isabel Rousseau en qualité de gérante, dont le siège social est situé au 5 rue du jeudi à Alençon (61000) organisent un "jeu concours - Anniversaire" pour fêter les 21 ans d'Audace Chaussure et les 49 ans de Rousseau Chaussure. Réalisé exclusivement sur le réseau social Facebook, ce jeu concours mettra au défi les abonnés de répondre à une série de questions sur la vie de nos magasins. Le jeu se déroulera sur une période de 6 jours avec la publication de 4 posts (1 post de présentation du jeu et 3 posts questions) du 23 au 28 août 2021.

Tirés au sort parmi les bonnes réponses laissées en commentaires, par le biais d'un générateur aléatoire en ligne, les gagnants bénéficieront d'un bon d'achat de 35€ valable dans l'une des 2 boutiques.

3 questions posées pour 3 vainqueurs et 3 chèques cadeaux. Le temps imparti pour répondre à la question sera de 24h à partir de l'heure de la publication de cette même question.

Cette opération n'est ni organisée ni parrainé par Google, Facebook, Twitter, Apple, Amazon ou Microsoft.

La mise en place de ce jeu est portée par l'entreprise Je Communique, agence de communication à Saint-Hilaire-le-Châtel en qualité de prestataire.

ARTICLE II - CONDITION DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule exclusivement sur Facebook aux dates indiquées dans l'article 1. Pour valider sa participation, chaque participant doit répondre à une des trois questions en commentaires des posts de ces dernières. En cas de bonne réponse, chaque utilisateur obtient une chance d'être tiré au sort. Pour participer, chaque participant doit être âgé de 18 ans ou plus.

Désignation des gagnants : 24h après chaque post, l'Organisateur Audace & Rousseau Chaussure réalisera un tirage au sort parmi les bonnes réponses. Un seul lot sera attribué par gagnant.

Dotation, remise et modalités : L'organisateur met en jeu 3 x 1 bon d'achat de 40€ valable dans l'une de nos deux boutiques. Chaque gagnant, prévenu au préalable, sera convié à retirer son lot en magasin. Les bons d'achat sont valables 6 mois à compter du jour de retrait. Ce même bon d'achat n'est pas cumulable sur un produit soldé ou en promotion ou avec une quelconque offre commerciale ponctuelle.

Gratuité de la participation : Ce jeu-concours est entièrement gratuit. Nul ne peut vous réclamer de l'argent dans le cadre de ce jeu-concours.

ARTICLE III - UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les participants au jeu-concours bénéficient auprès de l'Organisateur, d'un droit d'accès, de rectification (c'est-à-dire de complément, de mise à jour et de verrouillage) et de retrait de leurs données personnelles. Les informations personnelles des participants sont collectées par l'Organisateur uniquement à des fins de suivi du jeu-concours, et sont indispensables pour participer à celle-ci.

ARTICLE IV - RESPONSABILITÉ

L'Organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter chaque gagnant, de même qu'en cas de perte, de vol ou de dégradation du lot après la remise de ce dernier. L'Organisateur ne pourra non plus être responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom ou pseudo communiqué par le profil facebook.

Par ailleurs, l'Organisateur du jeu-concours décline toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir lors de la jouissance du prix attribué et/ou fait de son utilisation et/ou de ses conséquences, notamment de la jouissance d'un lot par un mineur, qui reste sous l'entière et totale responsabilité d'une personne ayant l'autorité parentale.

**RÈGLEMENT COMPLET
JEU CONCOURS ANNIVERSAIRE**

L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le jeu-concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée. Toutefois, toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera mis en ligne sur le Site et adressé gratuitement à toute personne ayant fait une demande de règlement par écrit.

L'Organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ ou le bon déroulement du jeu-concours notamment dû à des actes de malveillances externes. L'utilisation de robots ou de tous autres procédés similaires permettant de participer au jeu-concours de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination définitive de son réalisateur et/ ou utilisateur. L'Organisateur pourra annuler tout ou partie du jeu-concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu-concours ou de la détermination des gagnants. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.